

Audio du 22 mars 2022

## Direction Régionale / DT13 Structure

Didier ZIELINSKI (Directeur Régional Adjoint)

Thierry FRANÇOIS - Christophe VIGUIÉ (RP)

### ORGANIGRAMME



La mise en place de l'organigramme ayant conduit à des regroupements de services aujourd'hui situés sur des étages différents (Direction Performance par exemple), où en est le chantier sur le réaménagement et rapprochement géographique ?

Comment vont être utilisés les bureaux laissés vacants par le service prévention des fraudes ?

Comment vont être utilisés les bureaux laissés vacants par le service prévention des fraudes ?

#### Réponse Direction

A ce jour l'ensemble des arbitrages ne sont pas faits, et le chantier est encore sur une phase de recueil de besoins. Une proposition sera transmise à M. Blain dans les 15 jours à 3 semaines.

A noter que le principe organisationnel 1 agent=1 poste de travail n'est pas remis en cause malgré la montée en charge du télétravail (60% des agents de La Capelette ont 3 jours de télétravail par semaine – créant de l'espace vide).

Ceci étant dit, si à la demande de chefs de services le « surbooking » des places était proposé pour faciliter le regroupement de services, l'hypothèse ne serait pas écartée à condition de l'accord de tous les intéressés.

Une question posée lors d'une réunion de service Pilotage, Qualité, Statistiques et Organisation du travail : « le personnel de statut cadre de ce nouveau service sera-t-il sous l'autorité hiérarchique des responsables de pôles (notamment pour les EPA) ou bien sera-t-il sous l'autorité du chef de service comme cela est le cas dans d'autres directions ? »

#### Réponse Direction

Statutairement, rien n'empêche qu'un collaborateur cadre soit sous la responsabilité hiérarchique pleine et entière d'un cadre ou agent de maîtrise manager.

Cette réponse au seul vu des statuts écarte la prise en compte de la dimension humaine de la problématique. Pourquoi prendre en considération la frustration de collaborateurs pour qui le Directeur de service était hier le N+1, et pour qui le Directeur de service devient aujourd'hui le N+4 ? Après tout « personne ne les empêche de postuler sur les postes de manager » ...

Il s'avère que cette nouvelle ligne managériale n'a pas été soumise à consultation du CSE, la Direction considérant le

regroupement de services et la transformation de lignes hiérarchiques comme de simples ajustements d'organigrammes échappant à l'obligation de consultation alors qu'à l'évidence ils sont la nature-même d'un organigramme.

### SITUATION SANITAIRE



Quelles sont les mesures de prévention/protection restant en cours ? Jauges de salles, distribution de gel hydro-alcoolique, de masques, protocole de nettoyage renforcé, schéma de circulation, etc.

#### Réponse Direction

Le protocole sanitaire est aujourd'hui remplacé par un « guide repères » à quelques exceptions près (transports publics, milieux hospitaliers), il n'y a plus ni distanciation, ni masque, ni jauge.

En ce qui concerne Pôle emploi, la distance physique est recommandée, ainsi que le fréquent lavage des mains, l'aération des bureaux. Le nettoyage des points contact est maintenu, ainsi que la dotation en masques.

### LOCAUX



Il y a quelques jours a eu lieu une inspection technique approfondie et détaillée des locaux de La Capelette. Quels sont les points dominants du résultat de cette inspection ? Y-a-t-il d'ores et déjà des travaux ou aménagements prévus suite à cette inspection ? Les représentants de proximité seront-ils destinataires du compte-rendu ?

#### Réponse Direction

Il ne s'agissait pas d'une « inspection » en vue de réfection mais d'un état des lieux mandaté par le propriétaire dans le cadre du renouvellement du bail.

Il nous a été signalé une « odeur de rat crevé » dans la zone évier-machine à café de la cafétéria.

#### Réponse Direction

Le signalement sera transmis à l'immobilier

Un bruit de « frottement inquiétant » de l'ascenseur de droite (Hall face ascenseurs) lors de la manœuvre a été signalé.

#### Réponse Direction

L'ascenseur central étant de nouveau en panne, des techniciens vont revenir. Ce verbatim leur sera transmis.

## SUIVI RAPPORT D'INSPECTION



Les points suivants relevés lors de l'inspection des 25 et 26/11/2021 n'avaient pas été réalisés ou étaient en cours de réalisation lors de notre dernière réunion du 12 janvier 2022.  
Les réponses figurent dans la dernière colonne.

### Sécurité

Niveau risque*	Localisation/Personnel concerné/ Description/Réurrence	Nb signalements	Préconisations	Suivi (On'action ou autre action, état de réalisation, date)
1	R+4 : bureaux 4.07 et 4.10 - Encombrement des bureaux par des stockages de cartons d'archives. Risque de chute.	1	Désencombrer le bureau et évacuer les archives.	<b>Intervention faite le 11 février</b>
3	R+4 : bureau 4.15 – Bureau en attente d'aménagement depuis le 15/10 pour l'accueil de 2 agents. Les agents concernés sont contraints de trouver de la place ailleurs chaque jour. <b>Pas de risque matériel mais dégradation importante des conditions de travail.</b>	1	Aménager les 2 postes de travail	<b>A priori fait. Il y a 2 plateaux dans le bureau.</b>
3	RDC : Local informatique couloir menant à l'espace courrier non fermé à clef. <b>Risque possible de malveillance sur l'ensemble du réseau informatique.</b>	2	Installer une serrure ou contrôle d'accès sur le local onduleur.	<b>Demande d'intervention faite. A priori un cylindre a été posé.</b>
4	Parkings sous-sols : les 2 plans inclinés menant aux deux sous-sols et les plateaux situés au bas de chacun d'eux sont rendus glissants par l'usage. <b>Risque important de chute des deux-roues.</b> Un accident déjà répertorié en 11/2018 (fiche signalement n°16241), mais rien n'a été fait depuis.	2	Sécuriser la zone glissante par un revêtement rugueux et antidérapant.	<b>La demande au syndic a été faite. La direction ne sait pas si ce point sera à l'ODJ de la prochaine AG de copropriété, ni quand se tiendra cette AG.</b>
4	Sas d'accès au Lab : les 2 portes battantes restent bloquées (le bas de porte se bloque au sol). <b>Risque majeur en cas d'incendie.</b>	2	Ajuster la porte en hauteur pour retrouver un jeu fonctionnel.	<b>Prestataire prévenu et est passé. En attente de devis</b>

### Hygiène et santé

2	R+6 : bureau 6.20 – Fuite d'eau au plafond. Une dalle de plafond détériorée. <b>Risque de dégradation matérielle et risque sur la santé, présence de moisissures</b>	1	Réparer la fuite d'eau et remplacer la dalle de plafond	<b>Intervention faite.</b>
---	---	---	---	----------------------------

\* Niveaux des risques :

- 1 Simple signalement, résolution à venir dans les six mois, ou faible importance du risque
- 2 Premier niveau d'alerte, résolution à venir dans les trois mois, ou importance moyenne du risque
- 3 Alerte sérieuse, résolution à venir dans le mois, ou risque important
- 4 Alerte grave, proche du Danger Grave et Imminent (DGI), urgence, résolution sans délai risque grave